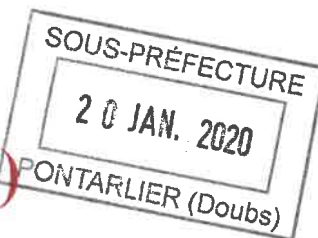




Commune de  
**JOUGNE (25 370)**



## PLAN LOCAL D'URBANISME

### Historique du PLU :

PLU approuvé par DCM le 25/02/2011

Modification simplifiée n°1 approuvée  
par DCM du 03/12/2013

Modification simplifiée n°2 approuvée  
par DCM du 14/09/2016

Révision à modalités simplifiées n°1  
lancée par DCM du 12/04/2017 et  
arrêtée par DCM du 14/11/2018  
Approuvée par DCM du 15/01/2020

# RÉVISION À MODALITÉS SIMPLIFIÉES N°1 DU PLU

## Orientations d'Aménagement

LE MAIRE



DOCUMENT D'APPROBATION

**DORGAT**  
Votre acteur territorial

Droit Développement et **ORGANISATION** des Territoires  
10 Rond-Point de la Nation - 21000 DIJON  
Tél. : 03 80 73 05 90 - Fax : 03 80 73 37 72  
Courriel : [dorgat@dorgat.fr](mailto:dorgat@dorgat.fr)

# SOMMAIRE

## **A - JOUGNE : Porte de France**

- I - Requalifier la traversée par la RN 57 en redonnant de l'unité et de la cohésion au tissu urbain et en valorisant les espaces naturels
- II - Impulser un axe de développement le long de la RN 57

## **B - JOUGNE : Uni et attractif**

- I - L'unification et l'homogénéisation du tissu urbain par l'apport de nouvelles liaisons
- II - De nouvelles zones d'habitat pour souder et unifier la commune et la rendre plus attractive
- III - L'implantation d'activités nouvelles (commerce, services, artisanat) renforçant le poids économique et le rôle de Jougne en tant que commune la plus importante du Mont d'Or

## **C - JOUGNE : Un patrimoine à faire valoir**

- I - Le développement, l'extension et la densification du centre
- II - La valorisation très forte du cœur historique par la requalification des espaces publics
- III - La préservation et la réhabilitation du bâti La mise en scène et en valeur des bâtiments publics et de services

## **D - JOUGNE : Grand site exceptionnel**

- I - Valoriser et préserver le site
- II - Mettre en valeur la station de sports d'hiver et s'inscrire dans un projet intercommunal de développement

En fonction de l'analyse précédente de grands enjeux pourront être programmés :

## A - JOUGNE : Porte de France

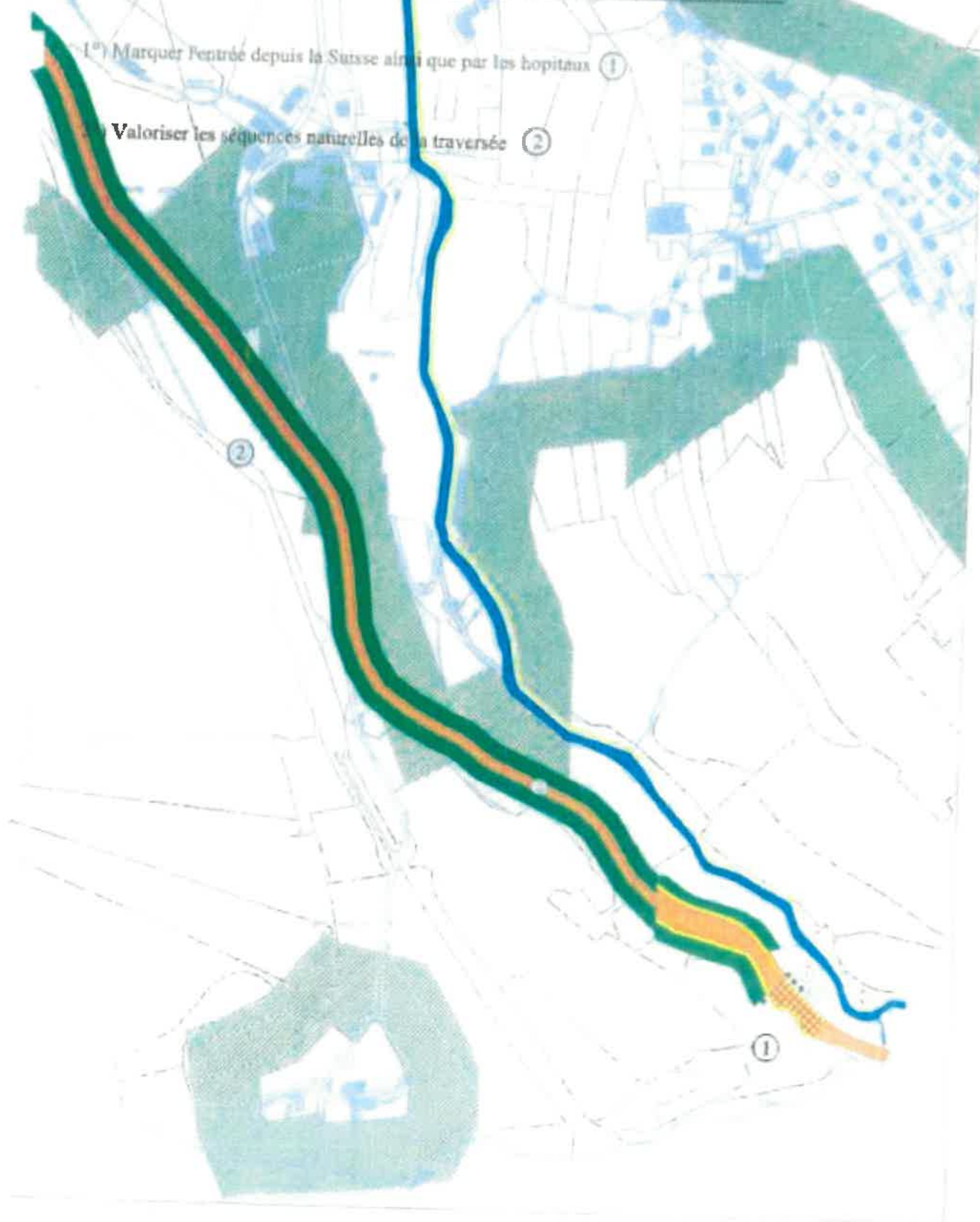
### I - Requalifier la traversée par la RN 57 en redonnant de l'unité et de la cohésion au tissu urbain et en valorisant les espaces naturels

La RN 57 reste l'épine dorsale de la commune. Elle dessine l'ossature primaire de celle-ci. Son aspect dévalorise aujourd'hui l'image de la commune en ne proposant qu'une fonction routière. Aussi, par séquence les différents traitements concerneront :

- **1° - Marquer l'entrée depuis la Suisse ainsi que par les hôpitaux**  
Afin d'affirmer et de dessiner réellement un effet de porte d'entrée sur la commune mais aussi sur le territoire national depuis la douane, un traitement qualitatif autour du poste de douane pourra être prévu.  
Il s'agira de souligner le bâtiment par un espace de qualité, structurer le réseau viaire et d'intégrer un traitement paysager (plantations, zones engazonnées).
  
- **2° - Valoriser les séquences naturelles de la traversée**  
Entre la frontière, les Tavins et le centre de Jougne subsiste une série de séquences encore naturelles qu'il conviendra de conserver.  
**Néanmoins, afin d'atténuer l'impact routier de la RN, des aménagements pourront se programmer à plus ou moins long terme :**
  - Calibrer et réduire l'emprise de la chaussée qui occasionne aujourd'hui des vitesses excessives
  - Créer une vaste contre allées mixte support de déplacements doux (piétons et cycles)
  - Prévoir des plantations pour rythmer l'aménagement et marquer les endroits délaissés

## A- JOUGNE : Porte de France

1- Requalifier la traversée par la R.N. 57 en redonnant de l'unité et de la cohésion au tissu urbain et en valorisant les espaces naturels



- **3° - Aménager la traversée des Tavins**

Lorsque le projet de déviation des Tavins par la RN 57 sera réalisé, une vaste requalification de la traversée du hameau pourra alors s'envisager.

**Les grandes lignes en seront :**

- Calibrer et réduire l'emprise de la chaussée qui occasionne des vitesses excessives
- Créer une vaste contre allée mixte intégrant piétons et cycles
- Prévoir des plantations pour rythmer l'aménagement
- Traiter les sols qualitativement aux abords des bâtiments d'intérêt architectural
- Structurer les différents carrefours et accès en placettes
- Marquer les 2 portes d'entrée du hameau

- **4° - Poursuivre le traitement de la traversée du centre et de la porte principale de la commune**

Dans la poursuite de la reconquête de la RN 57 en boulevard urbain, la traversée de Jougne centre s'avère stratégique.

**Dès lors, les actions d'aménagement seront :**

- Traiter la porte Sud du centre en créant une placette dans le prolongement du 1° front bâti donnant sur la RN
- Structurer la RN sur la traversée du centre en calibrant celle-ci
- A terme, en cas de démolition d'habitat en contact avec la RN et de ce fait dévalorisant, une contre allée pourra être créée reliant le noyau historique à la future place d'extension du centre (entre rue de la Côte et RN – cité ultérieurement).
- Remodeler les espaces de proximité de la RN face à la piste de ski (entre RN et chemin du Crêt) et envisager une action concertée pour intervenir sur les espaces privés dans le but d'affirmer une façade commerciale préexistante.
- Prolonger l'aménagement de la RN jusqu'à l'entrée principale Nord et marquer fortement celle-ci après le carrefour giratoire

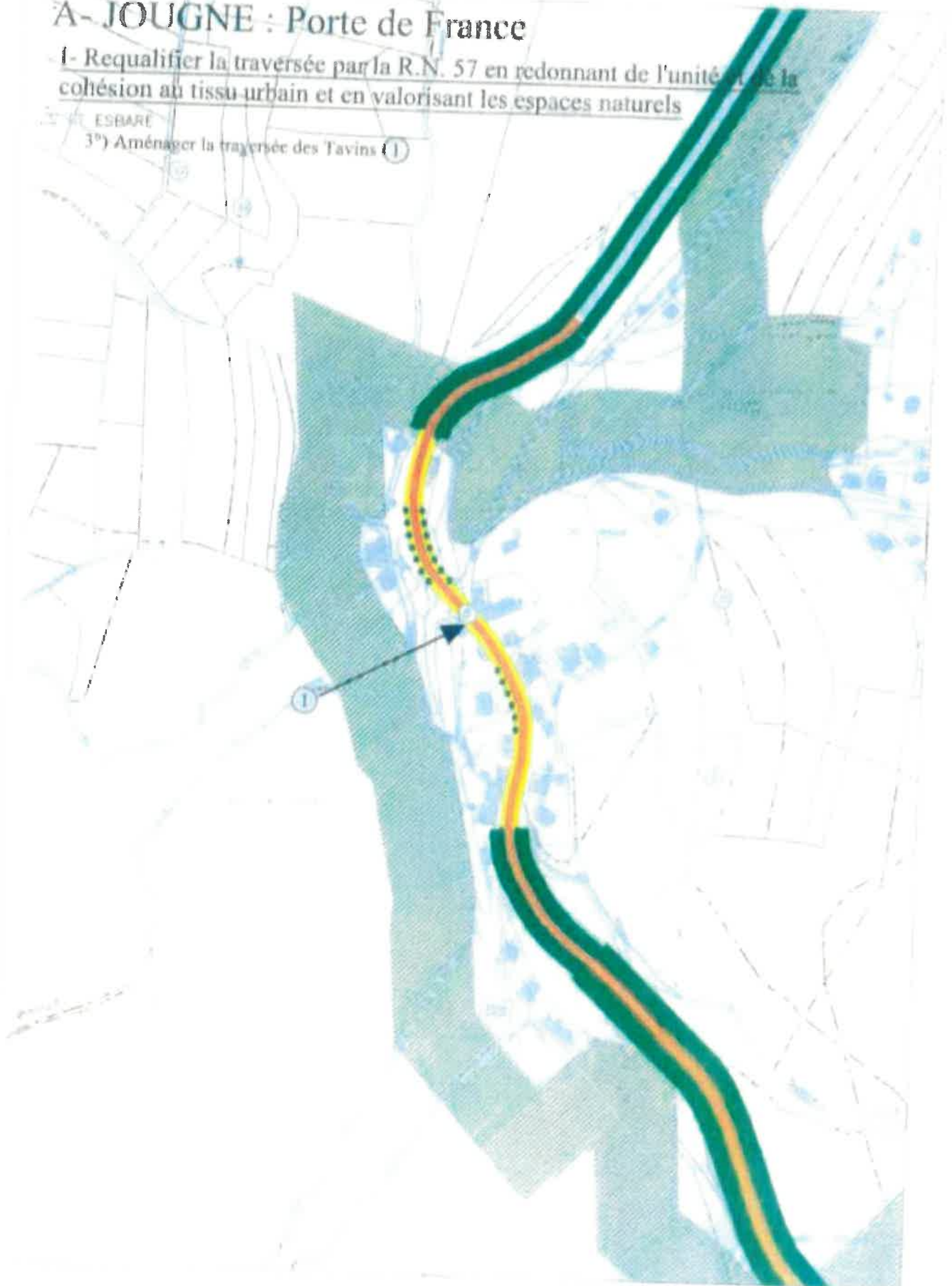


## A- JOUGNE : Porte de France

1- Requalifier la traversée par la R.N. 57 en redonnant de l'unité et de la cohésion au tissu urbain et en valorisant les espaces naturels

ESBARE

3°) Aménager la traversée des Tavins (1)

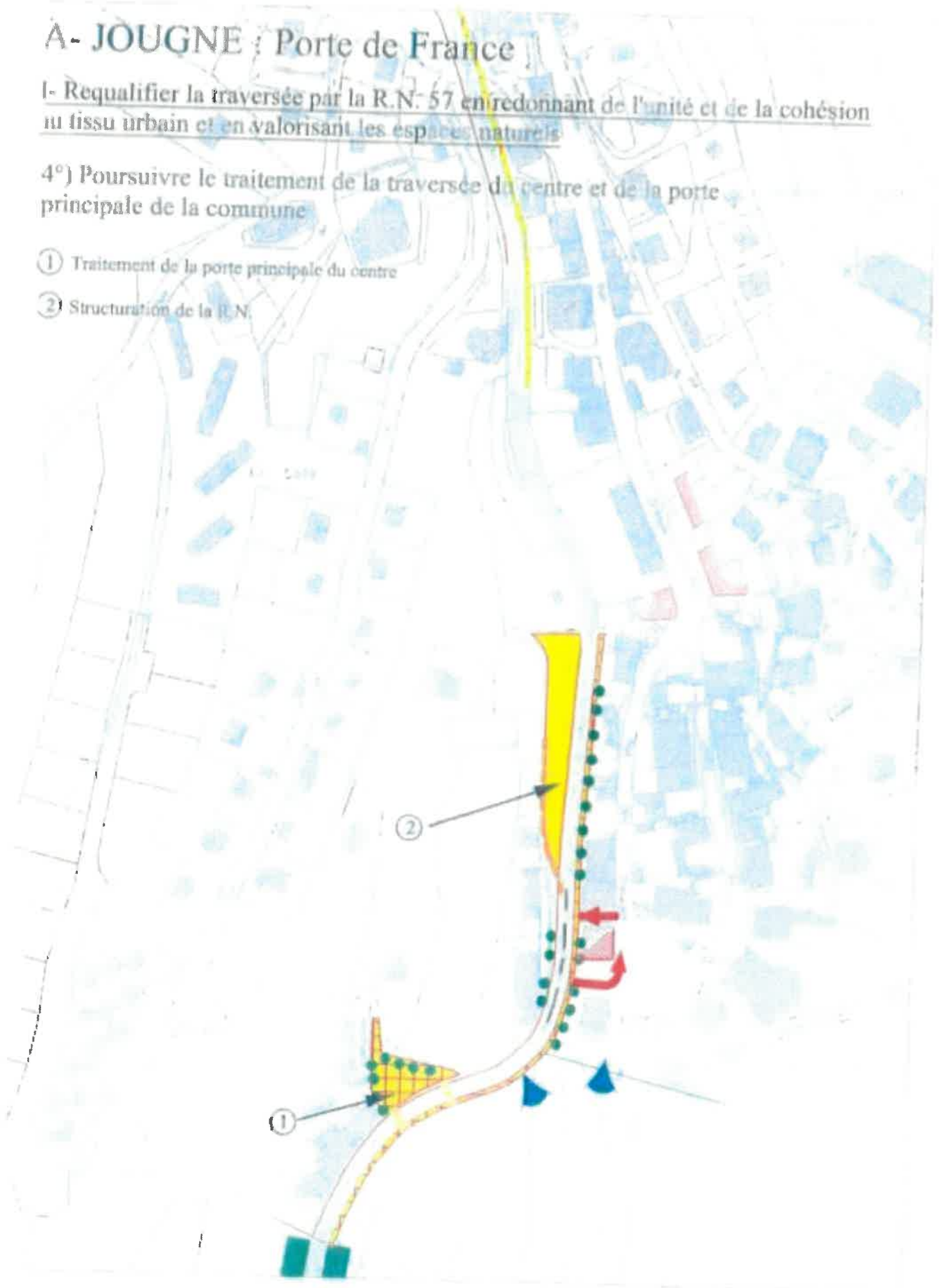


## A- JOUGNE : Porte de France

1- Requalifier la traversée par la R.N. 57 en redonnant de l'unité et de la cohésion au tissu urbain et en valorisant les espaces naturels

4°) Poursuivre le traitement de la traversée du centre et de la porte principale de la commune

- ① Traitement de la porte principale du centre
- ② Structuration de la R.N.



## A- JOUGNE : Porte de France

1- Requalifier la traversée par la R.N. 57 en redonnant de l'unité et de la cohésion au  
issu urbain et en valorisant les espaces naturels

4°) Poursuivre le traitement de la traversée du centre et de la porte principale de la commune

- ③ Remodelage des espaces face à la piste de ski
- ④ Prolongement de l'aménagement jusqu'à l'entrée principale





## **II - Impulser un axe de développement le long de la RN 57**

- **1° - Un projet urbain stratégique participant à l'extension du centre et à l'unification Est Ouest**

Sur l'actuel espace libre entre rue de la Côte et RN subsiste un vaste tènement libre sans réelle affectation.

**Ce site apparaît hautement stratégique pour y mener un projet urbain d'envergure dont les grands enjeux seront :**

- Prôner une extension du centre profitant de l'attraction suscitée par la RN
- Concevoir un projet urbain d'ensemble participant à l'unification Est – Ouest au travers de nouvelles liaisons à créer
- Intégrer la RN dans l'aménagement et la transformer en boulevard urbain (résorption de son effet de coupure actuelle).

**En fonction de ces enjeux de grands principes d'aménagement seront à mettre en œuvre :**

- Aménager une grande place publique entre RN et centre, d'échelle comparable à la place du Mont d'Or
- Implanter de nouvelles constructions de telle manière à dessiner la place en les adossant à la petite falaise de la rue de la Côte
- Ces constructions pourront recevoir en pied d'immeuble des commerces et autres services renforçant de ce fait l'appareil commercial de la commune et son attractivité toute entière
- Créer de nouvelles liaisons et restructurer les existantes notamment entre la Grande Rue et la future extension
- Prévoir une liaison piétonne entre la place projetée et la rue de la Côte (malgré la topographie)
- Concevoir un aménagement urbanistique et paysager d'ensemble intégrant stationnement, accès parvis piétons, plantations
- Intégrer dans l'opération l'ex hôtel donnant sur la Grande Rue et le considérer comme une articulation entre noyau historique et extension
- Maintenir une activité commerciale et de service sur l'ex hôtel

# A- JOUGNE : Porte de France

## II- Impulser un axe de développement le long de la R.N. 57

1°) Un projet urbain stratégique participant à l'extension du centre et à l'unification Est Ouest

- ① Future place publique
- ② Nouvelles constructions pour dessiner la place
- ③ Liaisons à créer ou à renforcer
- ④ Liaisons piétonnes
- ⑤ Ex hotel à convertir en commerce



- **2° - Une valorisation et densification progressive du bâti**

Sur l'ensemble de la traversée, le bâti existant pourra, après aménagement de celle-ci, se valoriser et quelques sites pourront être densifiés.

**Il s'agit de :**

- L'ensemble du front bâti contigu au noyau urbain (entre place du Mont d'Or et future extension).  
Ce front, après le traitement de la RN pourra afficher une façade plus homogène et se densifier sur la place du Mont d'Or.  
Quelques bâtiments quasiment insalubres seront à rénover pour créer une contre allée le long de la RN.
- Face à la piste de ski, une certaine densification sur les actuelles dents creuses dessinera une façade plus unie et continue, intégrant de nouvelles implantations commerciales.  
Sur certains bâtiments, les RDC pourront être réutilisés également en cellule commerciale.

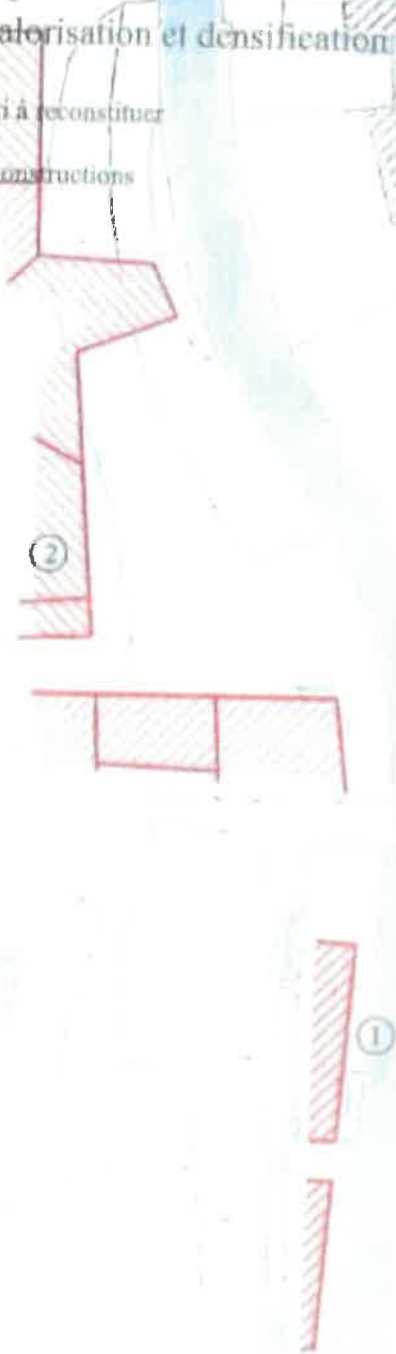
## A- JOUGNE : Porte de France

II - Impulser un axe de développement le long de la R.N. 57

2°) Une valorisation et densification progressive du bâti

① Front bâti à reconstituer

② Futures constructions

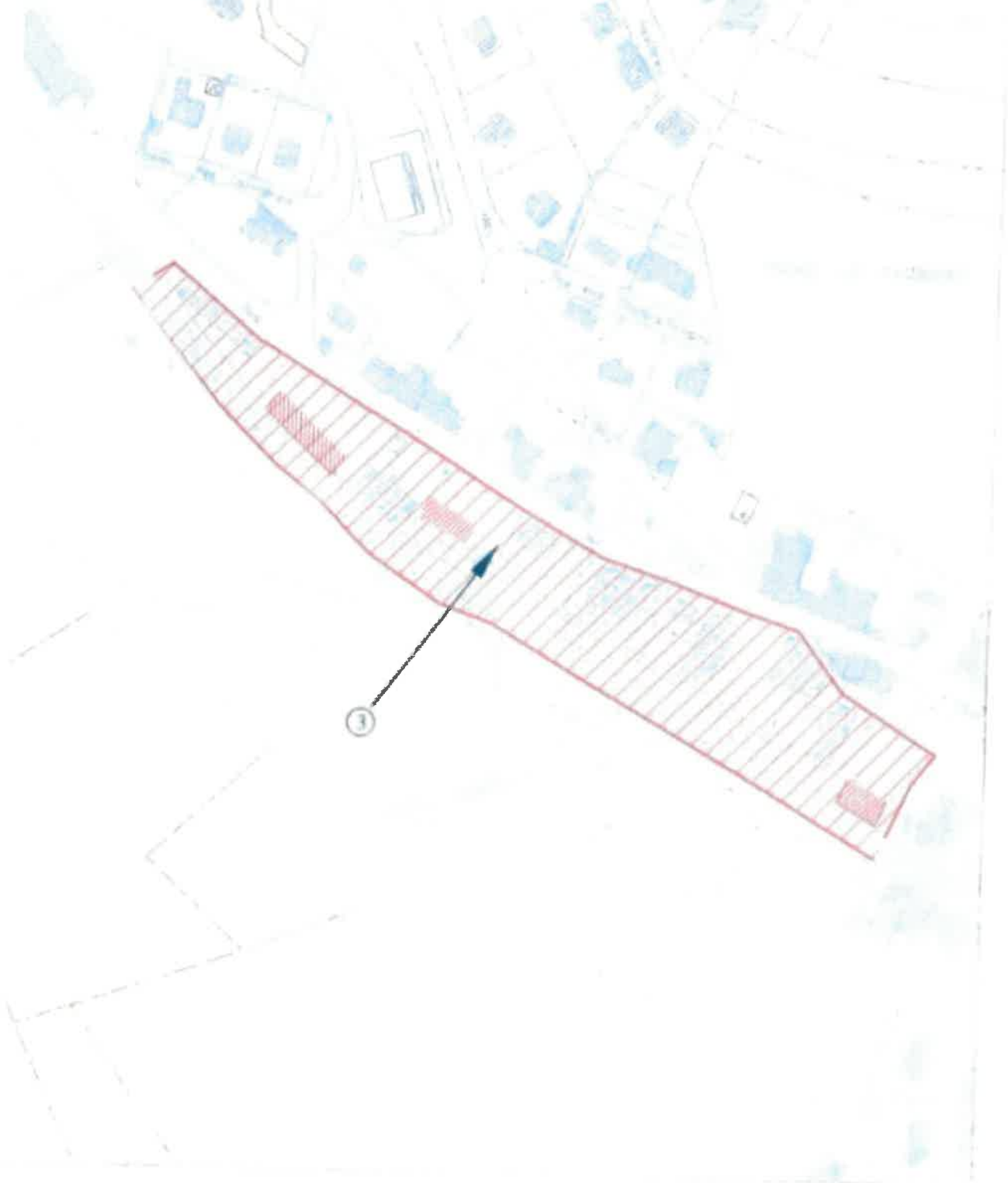


## A- JOUGNE : Porte de France

### II - Impulser un axe de développement le long de la R.N. 57

#### 2°) Une valorisation et densification progressive du bâti

- ③ Futures densification face à la piste de ski





## **B - JOUGNE : Uni et attractif**

### **I - L'unification et l'homogénéisation du tissu urbain par l'apport de nouvelles liaisons**

- **1° - Un réseau de liaisons à mettre en place entre le Nord et le Sud de la commune**

L'extrémité Nord de la commune reste en partie isolée.

Dès lors, afin de tisser des relations nouvelles et d'unifier les différents quartiers de Jougne, de futures liaisons seront à prévoir :

- Entre la rue des Ravières et la rue de la Fougère
- Entre la rue des Champs Remond et la rue de la Fougère
- Entre la rue de la Fougère et la rue du Framoulet

Ce réseau de liaisons dessinera le canevas d'une zone de densification importante de la commune. D'autre part, une liaison piétonne entre RN, rue du Faubourg et zone de densification Nord (entre rue des Ravières et rue de la Fougère) établirait un lien entre la piste de ski, la petite zone commerciale en devenir et les quartiers hauts.

D'autres liaisons, à plus long terme pourront également se programmer :

- Entre la rue du Framoulet et la rue du Baland (si mutation de l'exploitation agricole)
- Entre Grande Rue et secteur potentiel d'urbanisation au Sud de la rue du Framoulet.

Enfin, les différentes liaisons concernant l'extension du centre (préalablement défini) seront à prévoir.

- **2° - Un ensemble de liaisons douces à aménager**

Outre les liaisons piétonnes préalablement citées, de nouveaux modes de déplacements doux seront à instaurer sur Jougne et les quartiers de la vallée du Jougnena.

Ils seront :

- Une pratique piétonne et cycle le long de la RN (lorsque l'emprise le permet) par l'aménagement d'une contre allée sur Jougne
- Une autre contre allée le long de la rue des Forges permettant de desservir l'ensemble des quartiers Sud donnant sur la vallée de la Jougnena par un mode de déplacements piétonniers et cyclables.
- Un cheminement piéton le long du ruisseau (Jougnena) reliant également ensemble les différentes zones d'habitat Sud.

## B- JOUGNE : Uni et attractif

### I - L'unification et l'homogénéisation du tissu urbain par l'apport de nouvelles liaisons

1<sup>o</sup>) Un réseau de liaisons à mettre en place entre le Nord et le Sud

- ① Liaisons à créer
- ② Liaisons mixtes à dominante piétonnes



## B- JOUGNE : Uni et attractif

I- L'unification et l'homogénéisation du tissu urbain par l'apport de nouvelles liaisons

2°) Un ensemble de liaisons douces à aménager

③ Liaisons à créer ou à renforcer



## B- JOUGNE : Uni et attractif

1 - L'unification et l'homogénéisation du tissu urbain par l'apport de nouvelles liaisons

2°) Un ensemble de liaisons douces à aménager

① Déplacement doux le long de la rue des Forges

② Cheminement piéton le long du ruisseau



## **II - De nouvelles zones d'habitat pour souder et unifier la commune et la rendre plus attractive**

- **1° - Un nouveau quartier unifiant le Nord de la commune**

Un vaste site encore vierge s'intercale dans le tissu urbain entre rue des Ravières et rue de la Fougère.

**Une urbanisation douce de ce site offrant un futur quartier à la commune répondant de ce fait à la forte demande d'habitat, pourra s'entrevoir ainsi :**

- S'appuyer sur les liaisons à créer pour dessiner l'ossature et la structuration du futur quartier
- Relier les 2 quartiers attenants par le biais de l'opération et tendre vers une continuité du bâti
- Y intégrer de l'habitat collectif (petits immeubles de moins de 10 logements)
- Etudier une urbanisation douce par strate respectant les courbes de niveaux (en escalier)
- Intégrer majoritairement de l'habitat individuel mais afficher une mixité et une gradation (individuel, individuel jumelé, maison de village, petit collectif)



## B- JOUGNE : Uni et attractif

### II - De nouvelles zones d'habitat pour souder et unifier la commune et la rendre plus attractive

1°) Un nouveau quartier unifiant le Nord de la commune

- ① Ossature du futur quartier
- ② Place centrale
- ③ Habitat collectif à intégrer
- ④ Urbanisation douce respectant la topographie (par strate)
- ⑤ Habitat individuel ou jumelé majoritaire



• **2° - Les actions de densification sur l'ensemble du tissu urbain**

Sur Jougne, d'autres sites pourront également se densifier ; ils seront :

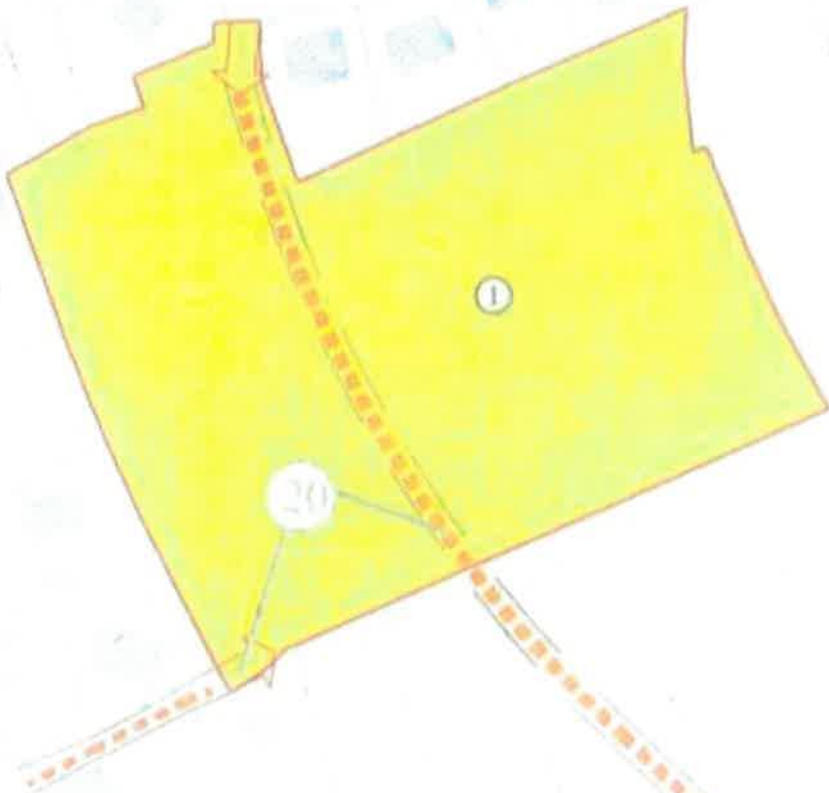
- Entre rue de la Fougère et rue du Framoulet  
Une petite densification unifiera ces 2 rues et terminera plus harmonieusement le tissu urbain.
- Contre la rue du Framoulet (de part et d'autre)  
Des constructions le long de cette rue pourront s'insérer en plateau étagé respectant la topographie accentuée des lieux
- Sur le secteur de la rue de la Côte  
Une bande d'habitat proche du tunnel de la voie ferrée pourra s'insérer parallèlement à la rue de la Côte.  
En terminaison de celle-ci, un programme d'habitat pourra fermer la place de la Corbaillère.
- Au-delà de la rue du Mont Ramey  
Une extension sur les coteaux Ouest pourra s'envisager sans toutefois trop entamer le site
- Sur les quartiers Sud (vallée)  
Plusieurs sites à vocation dominante d'habitat pourront s'urbaniser
- Sur les Maillots (lieu dit)  
4 ou 5 petits sites s'ouvriront à l'urbanisation douce et ce sans étendre outre mesure l'ancien hameau.  
Ils se situeront essentiellement le long de la rue du Bois et de la rue des Forges.
- Sur les Fougères  
4 sites pourront étoffer l'ancien hameau sans toutefois l'asphyxier.  
Ils s'inséreront à l'intérieur du tissu sauf pour l'un d'eux qui sera une extension limitée.  
Ils se situeront sur la rue des Forges, des Ecoles, de la Cantine et des Echampés
- Les Tavins  
Une petite zone entre futur déviation et hameau pourra s'envisager pour répondre aux demandes locales d'habitat
- Les Echampés  
Quelques parcelles encore libres à l'intérieur de la zone d'habitat actuelle pourront être bâties.  
Aucune autre extension ne sera possible ; ceci afin de préserver le site.
- Au Nord, à Entre les Fourg  
Une petite extension récente a permis l'édification d'un lotissement (limité à une dizaine de parcelles).

## B- JOUGNE : Uni et attractif

II - De nouvelles zones d'habitat pour souder et unifier la commune et la rendre plus attractive

2°) Les actions de densification sur l'ensemble du tissu urbain

- ① Urbanisation douce pouvant se prolonger à long terme (si arrêt d'exploitation agricole)

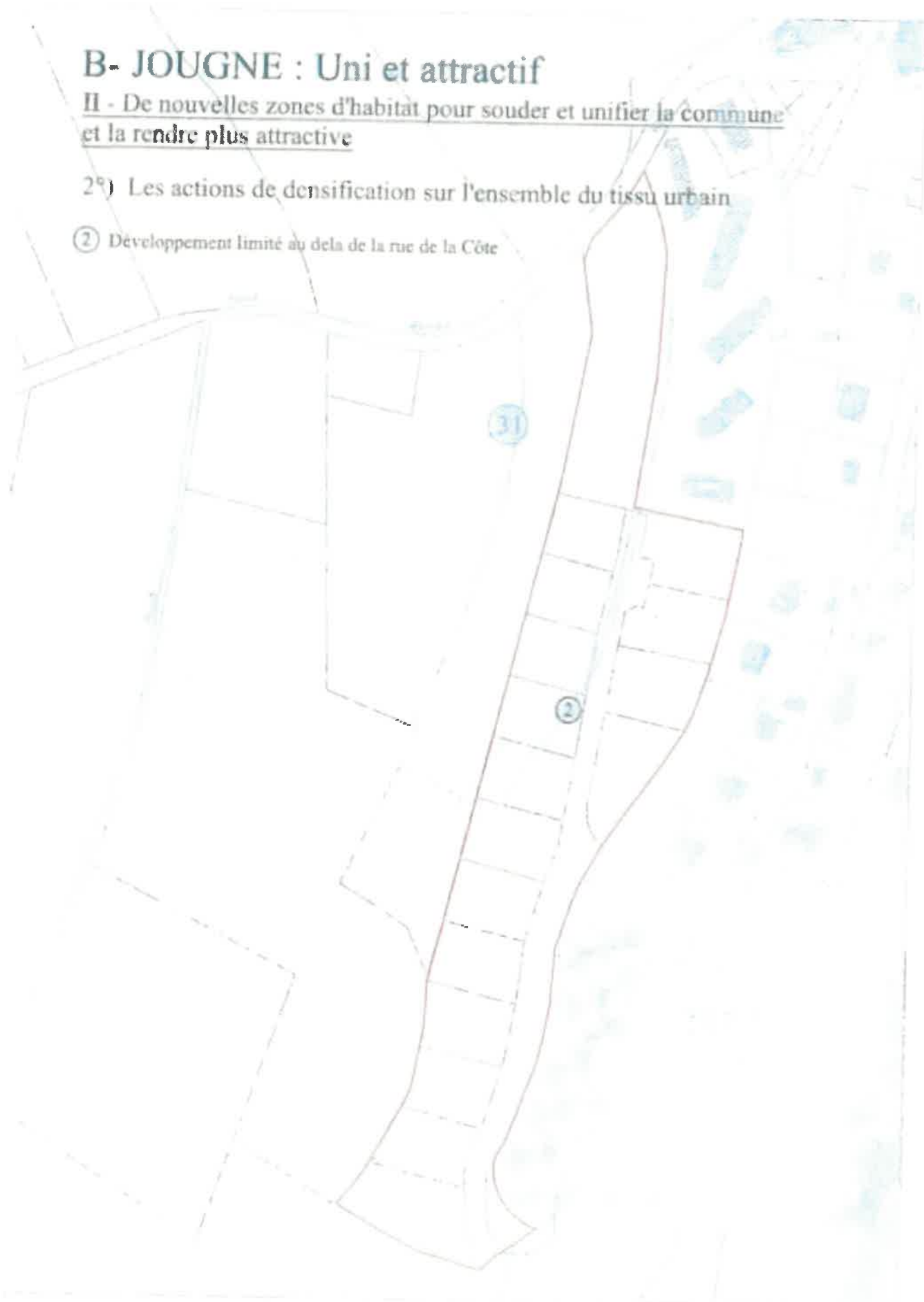


## B- JOUGNE : Uni et attractif

### II - De nouvelles zones d'habitat pour souder et unifier la commune et la rendre plus attractive

2°) Les actions de densification sur l'ensemble du tissu urbain

② Développement limité au delà de la rue de la Côte

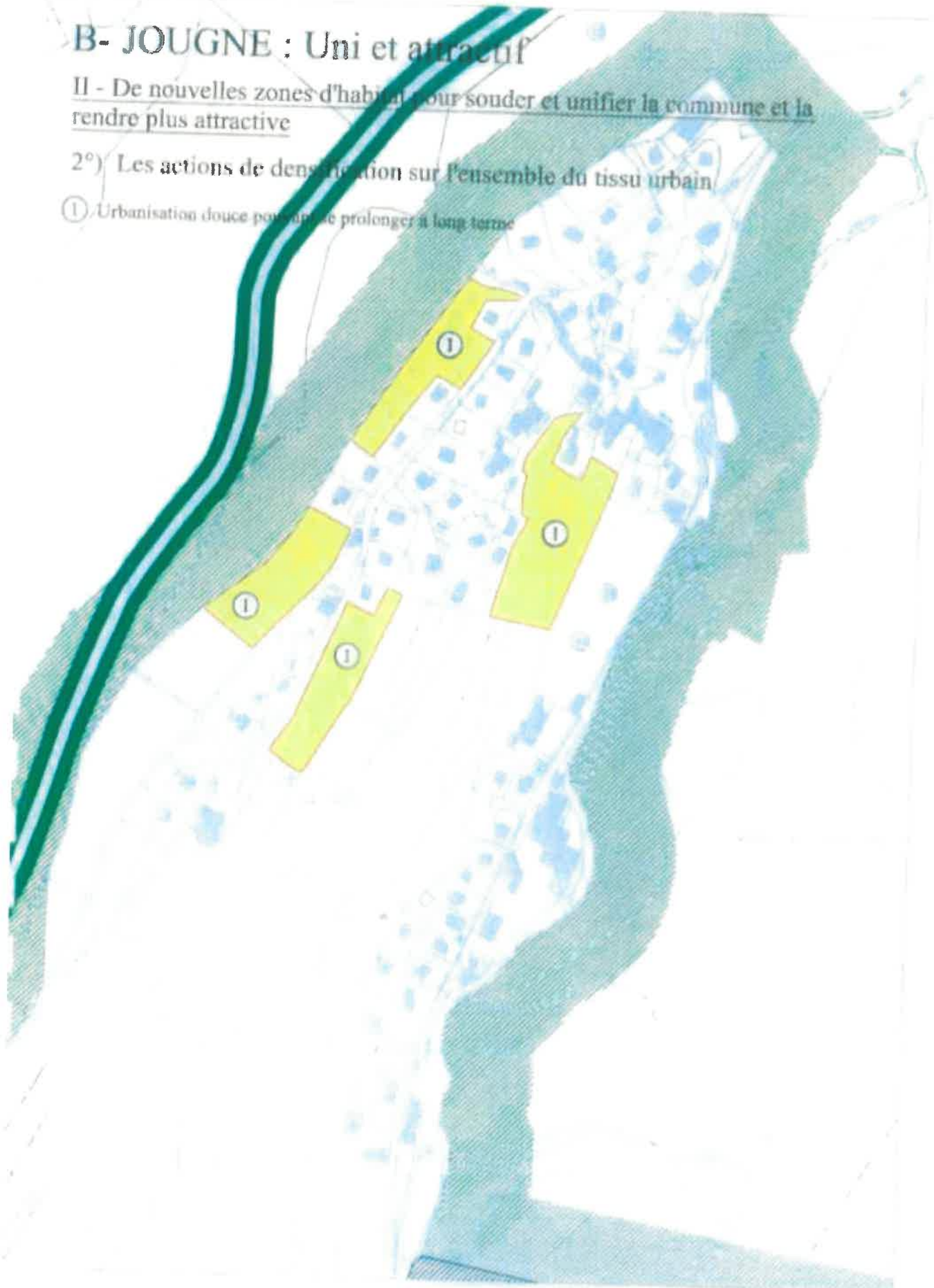


## B- JOUGNE : Uni et attractif

II - De nouvelles zones d'habitat pour souder et unifier la commune et la rendre plus attractive

2°) Les actions de densification sur l'ensemble du tissu urbain

① Urbanisation douce pour être prolongée à long terme





## B- JOUGNE : Uni et attractif

II - De nouvelles zones d'habitat pour souder et unifier la commune et la rendre plus attractive

2°) Les actions de densification sur l'ensemble du tissu urbain

① Urbanisation douce pouvant se prolonger à long terme

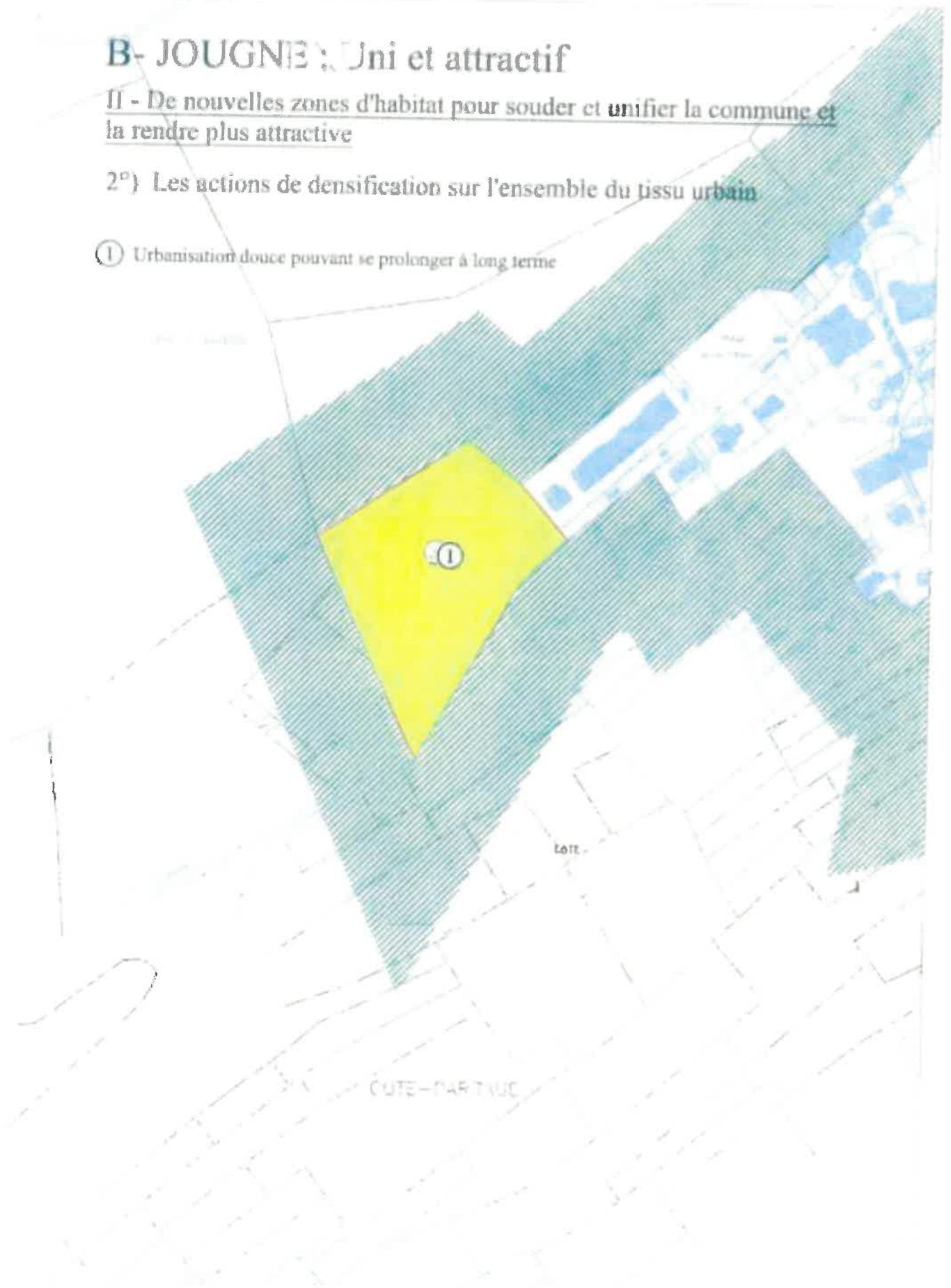


## B- JOUGNE : Uni et attractif

II - De nouvelles zones d'habitat pour souder et unifier la commune et la rendre plus attractive

2°) Les actions de densification sur l'ensemble du tissu urbain

① Urbanisation douce pouvant se prolonger à long terme



### **III - L'implantation d'activités nouvelles (commerce, services, artisanat) renforçant le poids économique et le rôle de Jougne en tant que commune la plus importante du Mont d'Or**

- **1° - Sur le centre et ses extensions**

Afin de maintenir son activité économique et de consolider son aire d'influence, le centre historique devra impérativement maintenir son réseau existant.

D'autre part, en continuité de la Grande Rue, une densification pourra accueillir une activité commerciale ou de service (idem sur l'ex hôtel).

Sur l'extension face à la RN des implantations commerciales semblent absolument nécessaires à la survie du centre (cité préalablement)

- **2° - Le long de la RN 57**

Au-delà du centre, le long de la RN face à la piste de ski, un ensemble commercial pourra également s'ériger (déjà cité).

Proches du supermarché, d'autres activités pourront également se développer.

- **3° - Sur les quartiers Sud (vallée)**

2 petites zones artisanales seront possibles sur les Maillots, le long de la rue des Forges et sur la continuité de la Ferrière dans le prolongement de la rue des Forges.

- **4° - Un projet d'école à anticiper**

Une école regroupant le haut et le bas de Jougne serait à programmer.

Plusieurs sites seront possibles :

- Sur les maillots le long de la rue des Forges : le problème d'ensoleillement étant son principal handicap
- Sur la Ferrière où un site qualifiant s'offre également comme une centralité pour le Sud de la commune
- Sur Jougne, un site reste possible (rue du Balard) mais son accès apparaît délicat.

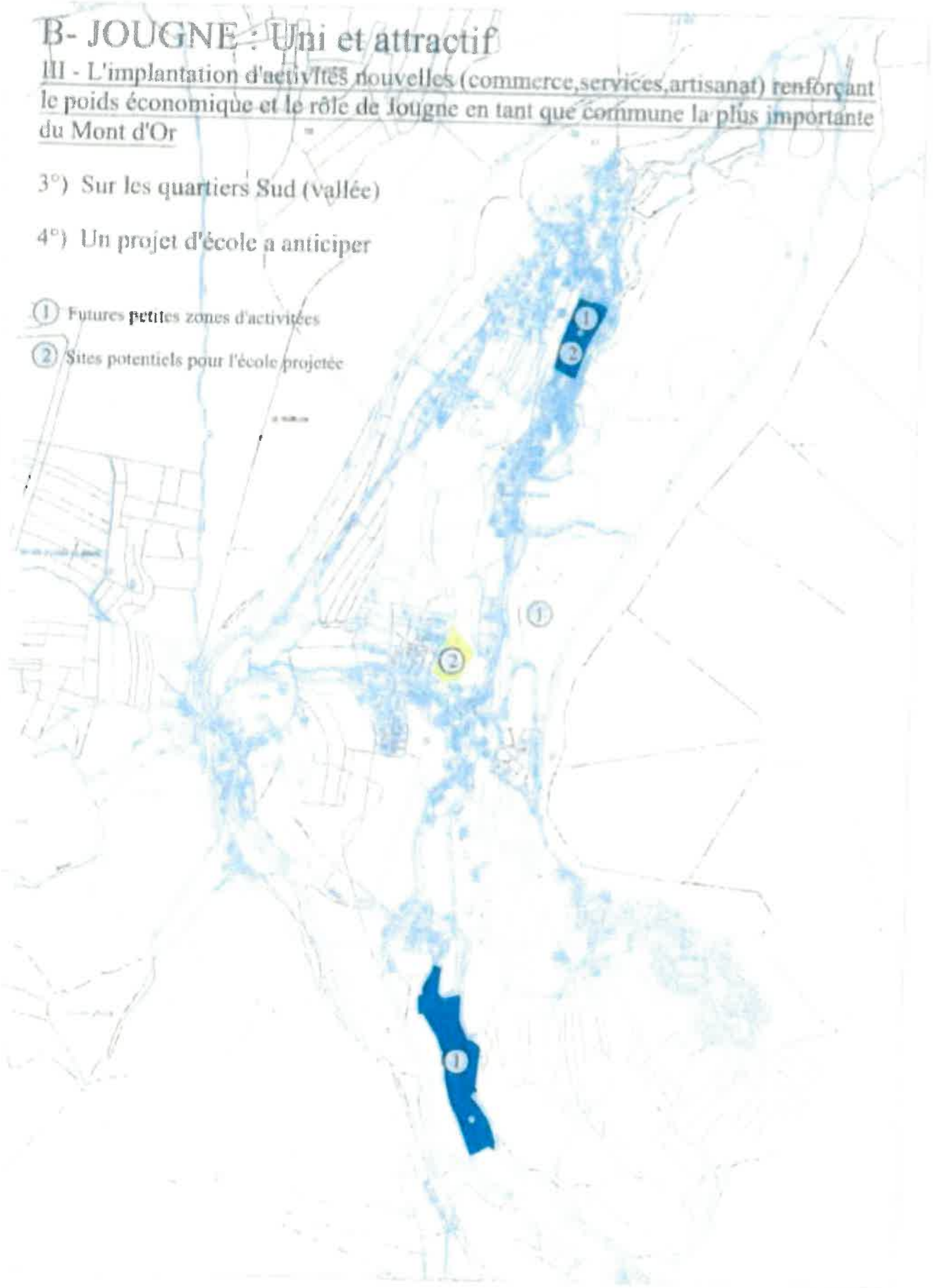
## B- JOUGNE : Uni et attractif

III - L'implantation d'activités nouvelles (commerce, services, artisanat) renforçant le poids économique et le rôle de Jougne en tant que commune la plus importante du Mont d'Or

3°) Sur les quartiers Sud (vallée)

4°) Un projet d'école à anticiper

- ① Futures petites zones d'activités
- ② Sites potentiels pour l'école projetée



## C - JOUGNE : Un patrimoine à faire valoir

### I - Le développement, l'extension et la densification du centre

Le centre historique, d'un grand intérêt patrimonial, pourra envisager un certain développement et une densification sur quelques espaces.

**Il s'agit :**

- Sur la place de la mairie et du Mont d'Or  
Cette place composée de 2 parties distinctes (place haute, place basse) s'affirme comme le joyau de la commune.  
Néanmoins, 2 éléments bâtis brisent son unité et la dévalorise quelque peu.  
Une rénovation urbaine (démolition et reconstruction) pourra ouvrir la place, affirmer une perspective élargie sur la mairie et sur le site du Mont d'Or.  
Une future construction en front de rue (côté RN) pourra fermer la place sans masquer les perspectives en affichant une façade urbaine d'échelle similaire aux bâtiments du centre (commerces souhaitables en pied d'immeuble).
- Sur la Grande Rue  
Un site encore vierge mais à la topographie contraignante pourra intégrer une continuité du centre.  
Ainsi de futurs bâtiments assurant l'articulation entre Grande Rue et cœur historique pourra également recevoir commerces ou services (cité préalablement).

### II - La valorisation très forte du cœur historique par la requalification des espaces publics

Un vaste projet de requalification des espaces du centre est mené par la municipalité.

Ce projet visera à magnifier le patrimoine, à créer des espaces de convivialité, à développer d'autres pratiques (espace piéton), à réorganiser le stationnement et surtout à renforcer l'attractivité du centre tombé quelque peu en léthargie.

**Le projet concernera les espaces suivants :**

- La place du Mont d'Or et de la mairie
- L'ensemble des rues du centre
- L'amorce de la Grande Rue et sa liaison avec la RN et la future extension stratégique



# C- JOUGNE : Un patrimoine à faire valoir

## I - Le développement, l'extension et la densification du centre

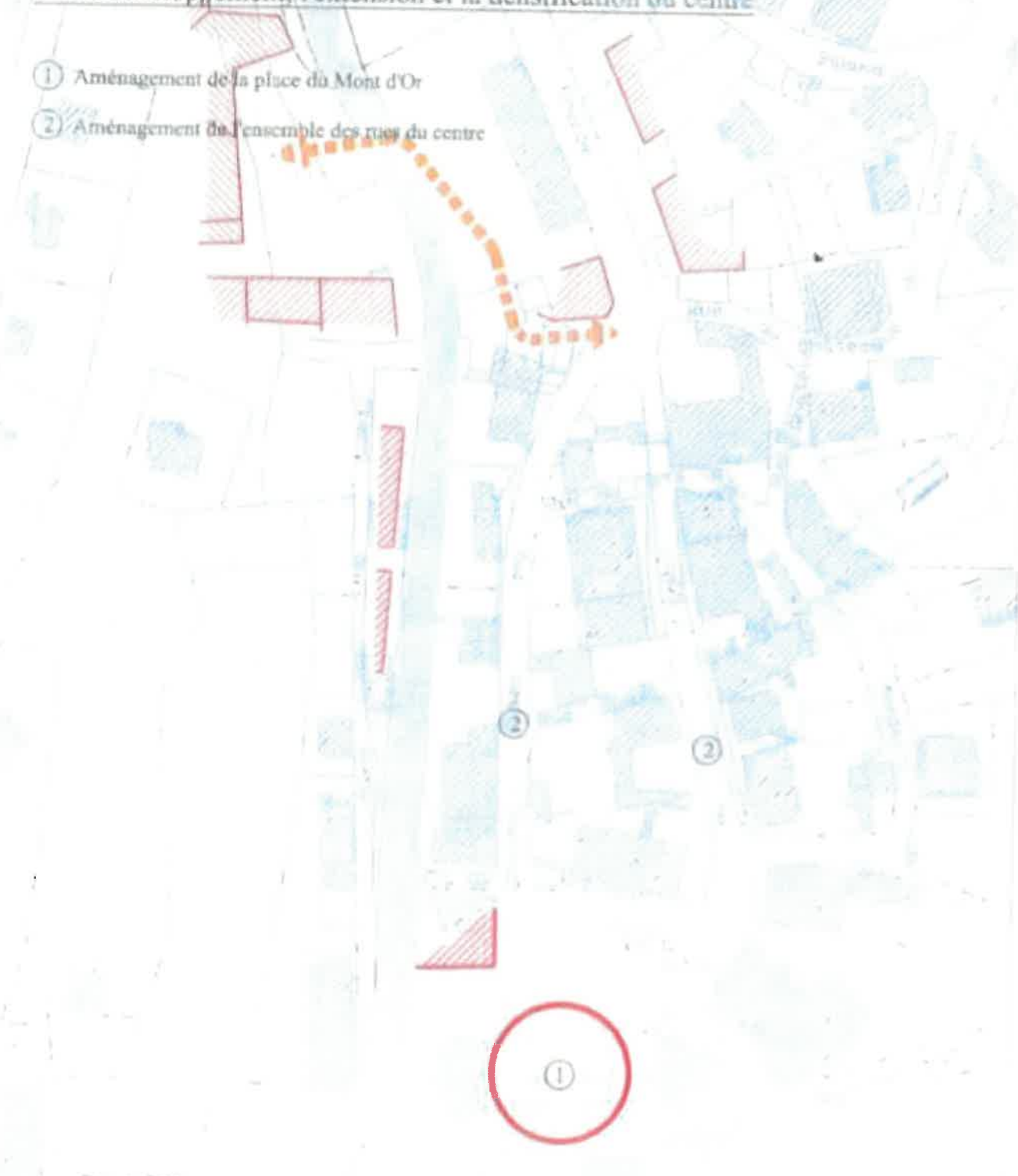
- ① Rénovation urbaine sur la place du Mont d'Or
- ② Densification de la grande rue



# C- JOUGNE : Un patrimoine à faire valoir

## 1 - Le développement, l'extension et la densification du centre

- ① Aménagement de la place du Mont d'Or
- ② Aménagement de l'ensemble des rues du centre



### **III - La préservation et la réhabilitation du bâti**

#### **La mise en scène et en valeur des bâtiments publics et de services**

Le centre sera à préserver impérativement pour sa forme urbaine mais aussi pour son patrimoine architectural.

Ainsi 3 préconisations seront à mettre en œuvre :

- Le maintien impératif de la forme urbaine et bâti du centre en construisant dans le respect des proportions du bâti existant ou en reconstruisant à l'identique (en cas de démolition ou d'incendie).
- La sauvegarde du patrimoine architectural. Il convient lors de réhabilitation, de reconstruction, de conserver les éléments identitaires de l'architecture locale : proportion, percements, rythme des ouvertures, éléments de modénatures, chaînes d'angles et encadrements, sous bassement, matériaux de qualité...
- La mise en valeur des éléments patrimoniaux significatifs et des édifices publics. Ces bâtiments notoires seront à révéler par des aménagements participant à leur mise en scène et en valeur.

## **D - JOUGNE : Grand site exceptionnel**

### **I - Valoriser et préserver le site**

L'un des atouts de Jougne reste sa position enviable et surtout la permanence de son site exceptionnel.

**Il convient dès lors de le préserver et de le valoriser par les actions suivantes :**

- Préserver l'ensemble du massif du Mont d'Or en stoppant l'urbanisation des Tavins et en ouvrant des perspectives sur celui-ci
- Contenir le développement Nord de Jougne et arrêter celui-ci sur les marges actuelles afin de pérenniser les coteaux Est et Nord du Baland et des Ravières
- Maintenir et aménager la petite piste de ski d'initiation sur les coteaux Ouest de Jougne
- Pérenniser l'activité agricole sur les flancs des petites montagnes et sur les plateaux sans toutefois empêcher la pérennité également de l'activité d'extraction de matériaux déjà existante à JOUGNE, ce qui passe par des possibilités de développement de cette dernière.
- Limiter et contenir l'étalement urbain en contrôlant le développement Sud de la commune (anciens hameaux de la vallée de la Jougnena)
- Renforcer le réseau de cheminement piéton le long des massifs et redécouvrir le ruisseau de la Jougnena par une promenade le long de ses berges
- D'une manière générale, préserver les perspectives monumentales (Mont d'Or) et la perception paysagère globale du site.

### **II - Mettre en valeur la station de sports d'hiver et s'inscrire dans un projet intercommunal de développement**

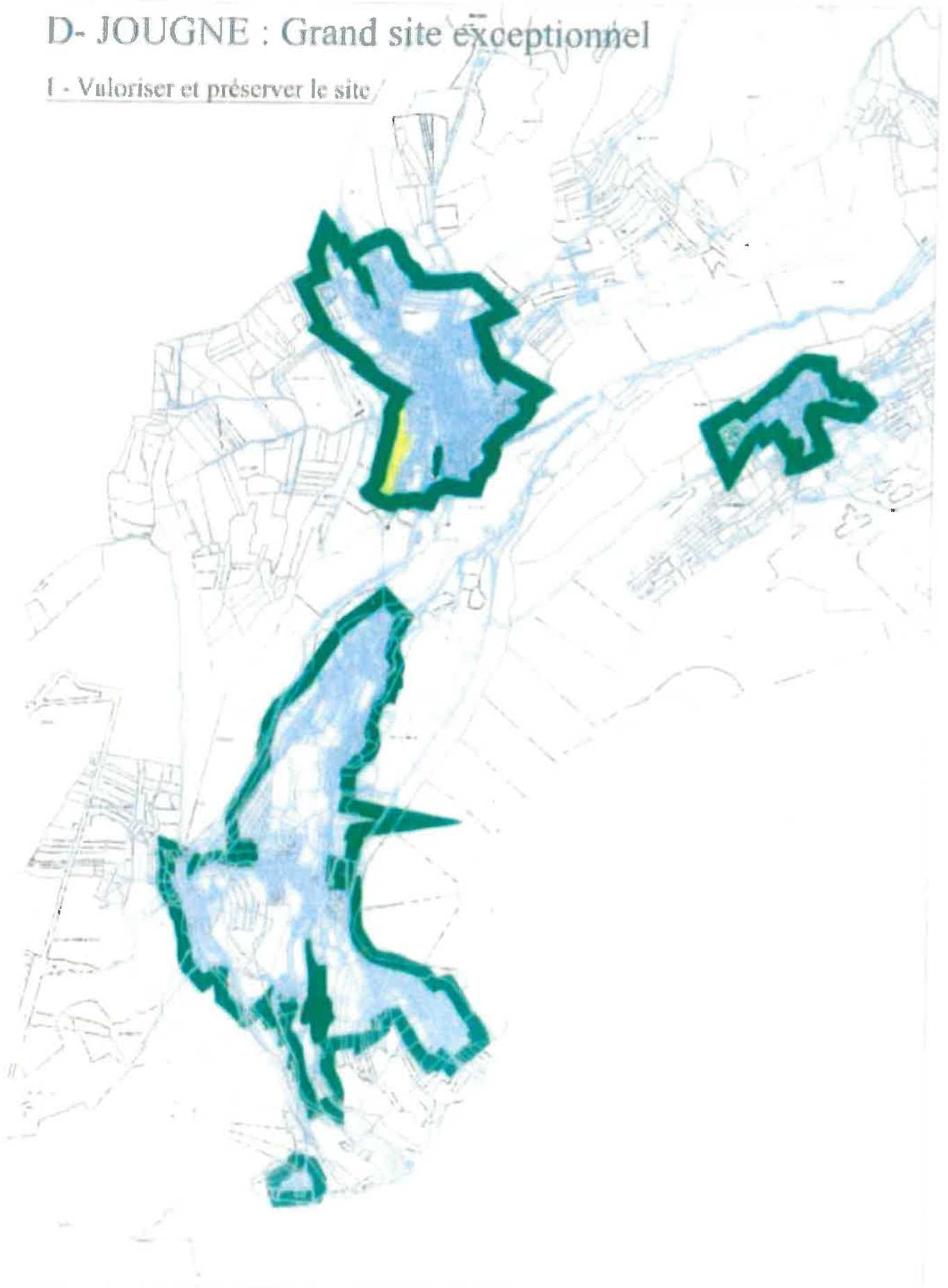
L'accès à la station de sports d'hiver (domaine de Métabief, Mont d'Or) pouvant se réaliser par Piquemiette depuis les Tavins, il conviendra d'en améliorer l'accès ainsi que la zone de stationnement.

Aussi, une mise en valeur de cette partie de la station pourra renforcer l'attraction du domaine depuis la Suisse.

D'autre part, la commune devra s'inscrire dans le projet intercommunal de développement de la station initié par le Conseil Général (amélioration des accès, requalification du site, renouvellement des infrastructures skiabiles, création d'une liaison ferroviaire touristique...).

## D- JOUGNE : Grand site exceptionnel

1 - Valoriser et préserver le site



## D- JOUGNE : Grand site exceptionnel

### 1 - Valoriser et préserver le site

- ① Maintien impératif de la forme urbaine
- ② Sauvegarde du patrimoine architectural
- ③ Mise en valeur des éléments patrimoniaux

